

FAITS DIVERS.

Température du 13 octobre 1907. De 8 h. à 10 heures. Optimum. 14.6. Minimum. 10.2.

Mariages, mariages et décès. De 8 h. à 10 heures. Optimum. 14.6. Minimum. 10.2.

Mariages. Giuseppe Mangano, à Olive Falls; Peter A. Young à Katie Schaefer; Hiram Taylor à Clara Depre; John J. O'Brien à Ellen Nolan; Victor Marshall à Mary Johnson; Thomas J. Smith à Mlle Marie Blanchard; Joseph à Mlle Marie Antoinette Itron; Henry Doussan, Jr. à Mlle Jeanne Mazarat.

TRIBUNAUX.

Cour Civile de District. Brook vs Roger de Montizian, époux, demande de divorce. Lawrence Fischer vs Howard J. Lawton, suite procès de 2375.

Criminelle de District. Section A - Juge J. G. Baker. Ont plaidé non-coupables: Peter Oshiglevich, Edmond E. Bois, R. E. Connors, emprisonnement illégal.

Deuxième Cour de Police correctionnelle - Nellie Lynch, Bryant Agnes Heady - bris de langage obscène; \$250 d'amende, 12 jours d'incarcération. Frank Williams - bris de vase; \$5 d'amende, 10 jours de prison.

Robert George, un pêcheur âgé de 60 ans, s'est noyé lundi après-midi, dans le lac à environ 5 miles au large de la Nouvelle-Orléans.

Un individu du nom d'Ang. Hebeicht, âgé de 40 ans, a été arrêté par la police correctionnelle. Il avait été arrêté, vers quatre heures du matin, à l'angle des rues St-Claude et Congrès.

Un individu du nom d'Ang. Hebeicht, âgé de 40 ans, a été arrêté par la police correctionnelle. Il avait été arrêté, vers quatre heures du matin, à l'angle des rues St-Claude et Congrès.

Un individu du nom d'Ang. Hebeicht, âgé de 40 ans, a été arrêté par la police correctionnelle. Il avait été arrêté, vers quatre heures du matin, à l'angle des rues St-Claude et Congrès.

Un individu du nom d'Ang. Hebeicht, âgé de 40 ans, a été arrêté par la police correctionnelle. Il avait été arrêté, vers quatre heures du matin, à l'angle des rues St-Claude et Congrès.

Un individu du nom d'Ang. Hebeicht, âgé de 40 ans, a été arrêté par la police correctionnelle. Il avait été arrêté, vers quatre heures du matin, à l'angle des rues St-Claude et Congrès.

Un individu du nom d'Ang. Hebeicht, âgé de 40 ans, a été arrêté par la police correctionnelle. Il avait été arrêté, vers quatre heures du matin, à l'angle des rues St-Claude et Congrès.

Un individu du nom d'Ang. Hebeicht, âgé de 40 ans, a été arrêté par la police correctionnelle. Il avait été arrêté, vers quatre heures du matin, à l'angle des rues St-Claude et Congrès.

CONSEIL MUNICIPAL.

Les membres du Conseil municipal se sont réunis hier soir en séance régulière, sous la présidence de M. Britton.

Messager du maire. M. Britton, maire de la Nouvelle-Orléans, le 12 octobre 1907.

1 - Rapport du trésorier montrant la situation au 31 septembre 1907.

2 - Communication de la commission des édifices publics montrant le nombre des pièces envoyées quotidiennement au travail, du 5 au 11 octobre.

3 - Communication de la même commission, montrant le nombre de pièces envoyées quotidiennement au travail, du 5 au 11 octobre.

4 - Je vous transmets une copie de la résolution adoptée par le Bureau de salubrité à la séance du 8 octobre 1907.

Après la lecture des rapports des fonctionnaires et des comités le conseil a adopté les résolutions suivantes:

Ordonnance permettant aux personnes nées d'ouvrir des débits de liquides: Léon et Jos. Fojol, à l'angle des rues Dumaine et Randon; James Cooney et A. Godin, angle des rues B. et N. et de Bienville; Jos. O. Dars, angle des rues Canal et Franklin; Albert McElroy, angle des rues Baronne et Calloppe.

Ordonnance financière pour 1907, comprenant l'impôt sur les fruits; construction d'une maison d'école dans le 4e district; \$3,000.

Ordonnance financière commençant Richard Fischer; construction du poste de police du sixième precinct, \$1,000.

Ordonnance permettant à Albert Weiland d'établir une voie d'échappement devant sa propriété de la rue Kaphrosina.

Ordonnance accordant à M. H. Alexander et Cie le privilège de construire une voie d'échappement sur la rue Water, entre les rues Notre-Dame et Jolie, d'après le plan présenté.

Ordonnance permettant à L. Frederico et Frère d'installer une machine à vapeur à l'angle des rues Chartres et St-Philippe.

Ordonnance amendant et mettant de nouveau en vigueur l'ordonnance numéro 13,617, des séries municipales, tendant à l'achat de propriétés appartenant à Jean Abadie.

Ordonnance permettant à George E. Lintinger d'ouvrir un débit de liquides au 1011 de la rue Ogden et de la rue Water, entre les rues Notre-Dame et Jolie, d'après le plan présenté.

Ordonnance permettant à Albert Weiland d'établir une voie d'échappement devant sa propriété de la rue Kaphrosina.

Ordonnance accordant à M. H. Alexander et Cie le privilège de construire une voie d'échappement sur la rue Water, entre les rues Notre-Dame et Jolie, d'après le plan présenté.

Ordonnance permettant à L. Frederico et Frère d'installer une machine à vapeur à l'angle des rues Chartres et St-Philippe.

Ordonnance amendant et mettant de nouveau en vigueur l'ordonnance numéro 13,617, des séries municipales, tendant à l'achat de propriétés appartenant à Jean Abadie.

Ordonnance permettant à George E. Lintinger d'ouvrir un débit de liquides au 1011 de la rue Ogden et de la rue Water, entre les rues Notre-Dame et Jolie, d'après le plan présenté.

Ordonnance permettant à Albert Weiland d'établir une voie d'échappement devant sa propriété de la rue Kaphrosina.

Ordonnance accordant à M. H. Alexander et Cie le privilège de construire une voie d'échappement sur la rue Water, entre les rues Notre-Dame et Jolie, d'après le plan présenté.

Ordonnance permettant à L. Frederico et Frère d'installer une machine à vapeur à l'angle des rues Chartres et St-Philippe.

Ordonnance amendant et mettant de nouveau en vigueur l'ordonnance numéro 13,617, des séries municipales, tendant à l'achat de propriétés appartenant à Jean Abadie.

Ordonnance permettant à George E. Lintinger d'ouvrir un débit de liquides au 1011 de la rue Ogden et de la rue Water, entre les rues Notre-Dame et Jolie, d'après le plan présenté.

Ordonnance permettant à Albert Weiland d'établir une voie d'échappement devant sa propriété de la rue Kaphrosina.

Ordonnance accordant à M. H. Alexander et Cie le privilège de construire une voie d'échappement sur la rue Water, entre les rues Notre-Dame et Jolie, d'après le plan présenté.

Ordonnance permettant à L. Frederico et Frère d'installer une machine à vapeur à l'angle des rues Chartres et St-Philippe.

Ordonnance amendant et mettant de nouveau en vigueur l'ordonnance numéro 13,617, des séries municipales, tendant à l'achat de propriétés appartenant à Jean Abadie.

Ordonnance permettant à George E. Lintinger d'ouvrir un débit de liquides au 1011 de la rue Ogden et de la rue Water, entre les rues Notre-Dame et Jolie, d'après le plan présenté.

Plusieurs rapports ont été lus sur les travaux, nombreux et énergiques, qui ont été faits par l'Association des Citoyens. Il a été demandé que les sommes importantes soient envoyées directement au président du ward, sans autre formalité.

M. Geo. H. Grandjean, président du 6e ward, a fait un rapport dans lequel il a exposé les travaux effectués dans ce ward. Tout a été mis en parfait état de propreté dans les différents precincts.

M. H. McEnery, représentant le 13e ward, a exposé les travaux effectués dans ce ward. Il a fait l'éloge de ceux qui s'étaient livrés à cette œuvre d'utilité publique.

M. Garvey, président du 14e ward, a dit autant pour ce ward. Tout a été mis en parfait état de propreté; mais on travaillera toujours.

M. H. McEnery, représentant le 13e ward, a exposé les travaux effectués dans ce ward. Il a fait l'éloge de ceux qui s'étaient livrés à cette œuvre d'utilité publique.

M. Garvey, président du 14e ward, a dit autant pour ce ward. Tout a été mis en parfait état de propreté; mais on travaillera toujours.

M. H. McEnery, représentant le 13e ward, a exposé les travaux effectués dans ce ward. Il a fait l'éloge de ceux qui s'étaient livrés à cette œuvre d'utilité publique.

M. Garvey, président du 14e ward, a dit autant pour ce ward. Tout a été mis en parfait état de propreté; mais on travaillera toujours.

M. H. McEnery, représentant le 13e ward, a exposé les travaux effectués dans ce ward. Il a fait l'éloge de ceux qui s'étaient livrés à cette œuvre d'utilité publique.

M. Garvey, président du 14e ward, a dit autant pour ce ward. Tout a été mis en parfait état de propreté; mais on travaillera toujours.

M. H. McEnery, représentant le 13e ward, a exposé les travaux effectués dans ce ward. Il a fait l'éloge de ceux qui s'étaient livrés à cette œuvre d'utilité publique.

M. Garvey, président du 14e ward, a dit autant pour ce ward. Tout a été mis en parfait état de propreté; mais on travaillera toujours.

M. H. McEnery, représentant le 13e ward, a exposé les travaux effectués dans ce ward. Il a fait l'éloge de ceux qui s'étaient livrés à cette œuvre d'utilité publique.

M. Garvey, président du 14e ward, a dit autant pour ce ward. Tout a été mis en parfait état de propreté; mais on travaillera toujours.

M. H. McEnery, représentant le 13e ward, a exposé les travaux effectués dans ce ward. Il a fait l'éloge de ceux qui s'étaient livrés à cette œuvre d'utilité publique.

M. Garvey, président du 14e ward, a dit autant pour ce ward. Tout a été mis en parfait état de propreté; mais on travaillera toujours.

M. H. McEnery, représentant le 13e ward, a exposé les travaux effectués dans ce ward. Il a fait l'éloge de ceux qui s'étaient livrés à cette œuvre d'utilité publique.

M. Garvey, président du 14e ward, a dit autant pour ce ward. Tout a été mis en parfait état de propreté; mais on travaillera toujours.

M. H. McEnery, représentant le 13e ward, a exposé les travaux effectués dans ce ward. Il a fait l'éloge de ceux qui s'étaient livrés à cette œuvre d'utilité publique.

M. Garvey, président du 14e ward, a dit autant pour ce ward. Tout a été mis en parfait état de propreté; mais on travaillera toujours.

M. H. McEnery, représentant le 13e ward, a exposé les travaux effectués dans ce ward. Il a fait l'éloge de ceux qui s'étaient livrés à cette œuvre d'utilité publique.

M. Garvey, président du 14e ward, a dit autant pour ce ward. Tout a été mis en parfait état de propreté; mais on travaillera toujours.

M. H. McEnery, représentant le 13e ward, a exposé les travaux effectués dans ce ward. Il a fait l'éloge de ceux qui s'étaient livrés à cette œuvre d'utilité publique.

M. Garvey, président du 14e ward, a dit autant pour ce ward. Tout a été mis en parfait état de propreté; mais on travaillera toujours.

M. H. McEnery, représentant le 13e ward, a exposé les travaux effectués dans ce ward. Il a fait l'éloge de ceux qui s'étaient livrés à cette œuvre d'utilité publique.

M. Garvey, président du 14e ward, a dit autant pour ce ward. Tout a été mis en parfait état de propreté; mais on travaillera toujours.

M. H. McEnery, représentant le 13e ward, a exposé les travaux effectués dans ce ward. Il a fait l'éloge de ceux qui s'étaient livrés à cette œuvre d'utilité publique.

M. Garvey, président du 14e ward, a dit autant pour ce ward. Tout a été mis en parfait état de propreté; mais on travaillera toujours.

M. H. McEnery, représentant le 13e ward, a exposé les travaux effectués dans ce ward. Il a fait l'éloge de ceux qui s'étaient livrés à cette œuvre d'utilité publique.

M. Garvey, président du 14e ward, a dit autant pour ce ward. Tout a été mis en parfait état de propreté; mais on travaillera toujours.

Un employé important du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à Chicago, s'est vu offrir le moyen de supprimer définitivement la fièvre jaune. Il s'agit de construire un immense hôpital quel que part dans les faubourgs de la ville, et de forcer tous ceux qui n'auraient pas eu la fièvre jaune à s'y rendre pour en faire inoculer. On se ferait vacciner pendant la fièvre jaune comme pour la petite vérole, avec d'autres procédés, bien entendus.

Un fait qui donne une idée de la rapidité avec laquelle se font les enterrements à la suite de la fièvre jaune. Joseph Collette, mort hier, rue Constantine, 463, a été inhumé 60 minutes après son décès.

Un fait qui donne une idée de la rapidité avec laquelle se font les enterrements à la suite de la fièvre jaune. Joseph Collette, mort hier, rue Constantine, 463, a été inhumé 60 minutes après son décès.

Un fait qui donne une idée de la rapidité avec laquelle se font les enterrements à la suite de la fièvre jaune. Joseph Collette, mort hier, rue Constantine, 463, a été inhumé 60 minutes après son décès.

Un fait qui donne une idée de la rapidité avec laquelle se font les enterrements à la suite de la fièvre jaune. Joseph Collette, mort hier, rue Constantine, 463, a été inhumé 60 minutes après son décès.

Un fait qui donne une idée de la rapidité avec laquelle se font les enterrements à la suite de la fièvre jaune. Joseph Collette, mort hier, rue Constantine, 463, a été inhumé 60 minutes après son décès.

Un fait qui donne une idée de la rapidité avec laquelle se font les enterrements à la suite de la fièvre jaune. Joseph Collette, mort hier, rue Constantine, 463, a été inhumé 60 minutes après son décès.

Un fait qui donne une idée de la rapidité avec laquelle se font les enterrements à la suite de la fièvre jaune. Joseph Collette, mort hier, rue Constantine, 463, a été inhumé 60 minutes après son décès.

Un fait qui donne une idée de la rapidité avec laquelle se font les enterrements à la suite de la fièvre jaune. Joseph Collette, mort hier, rue Constantine, 463, a été inhumé 60 minutes après son décès.

Un fait qui donne une idée de la rapidité avec laquelle se font les enterrements à la suite de la fièvre jaune. Joseph Collette, mort hier, rue Constantine, 463, a été inhumé 60 minutes après son décès.

Un fait qui donne une idée de la rapidité avec laquelle se font les enterrements à la suite de la fièvre jaune. Joseph Collette, mort hier, rue Constantine, 463, a été inhumé 60 minutes après son décès.

Un fait qui donne une idée de la rapidité avec laquelle se font les enterrements à la suite de la fièvre jaune. Joseph Collette, mort hier, rue Constantine, 463, a été inhumé 60 minutes après son décès.

Un fait qui donne une idée de la rapidité avec laquelle se font les enterrements à la suite de la fièvre jaune. Joseph Collette, mort hier, rue Constantine, 463, a été inhumé 60 minutes après son décès.

Un fait qui donne une idée de la rapidité avec laquelle se font les enterrements à la suite de la fièvre jaune. Joseph Collette, mort hier, rue Constantine, 463, a été inhumé 60 minutes après son décès.

Un fait qui donne une idée de la rapidité avec laquelle se font les enterrements à la suite de la fièvre jaune. Joseph Collette, mort hier, rue Constantine, 463, a été inhumé 60 minutes après son décès.

Un fait qui donne une idée de la rapidité avec laquelle se font les enterrements à la suite de la fièvre jaune. Joseph Collette, mort hier, rue Constantine, 463, a été inhumé 60 minutes après son décès.

Un fait qui donne une idée de la rapidité avec laquelle se font les enterrements à la suite de la fièvre jaune. Joseph Collette, mort hier, rue Constantine, 463, a été inhumé 60 minutes après son décès.

Un fait qui donne une idée de la rapidité avec laquelle se font les enterrements à la suite de la fièvre jaune. Joseph Collette, mort hier, rue Constantine, 463, a été inhumé 60 minutes après son décès.

Un fait qui donne une idée de la rapidité avec laquelle se font les enterrements à la suite de la fièvre jaune. Joseph Collette, mort hier, rue Constantine, 463, a été inhumé 60 minutes après son décès.

Un fait qui donne une idée de la rapidité avec laquelle se font les enterrements à la suite de la fièvre jaune. Joseph Collette, mort hier, rue Constantine, 463, a été inhumé 60 minutes après son décès.

Un fait qui donne une idée de la rapidité avec laquelle se font les enterrements à la suite de la fièvre jaune. Joseph Collette, mort hier, rue Constantine, 463, a été inhumé 60 minutes après son décès.

Un fait qui donne une idée de la rapidité avec laquelle se font les enterrements à la suite de la fièvre jaune. Joseph Collette, mort hier, rue Constantine, 463, a été inhumé 60 minutes après son décès.

Un fait qui donne une idée de la rapidité avec laquelle se font les enterrements à la suite de la fièvre jaune. Joseph Collette, mort hier, rue Constantine, 463, a été inhumé 60 minutes après son décès.

Un fait qui donne une idée de la rapidité avec laquelle se font les enterrements à la suite de la fièvre jaune. Joseph Collette, mort hier, rue Constantine, 463, a été inhumé 60 minutes après son décès.

Un fait qui donne une idée de la rapidité avec laquelle se font les enterrements à la suite de la fièvre jaune. Joseph Collette, mort hier, rue Constantine, 463, a été inhumé 60 minutes après son décès.

Un fait qui donne une idée de la rapidité avec laquelle se font les enterrements à la suite de la fièvre jaune. Joseph Collette, mort hier, rue Constantine, 463, a été inhumé 60 minutes après son décès.

Un fait qui donne une idée de la rapidité avec laquelle se font les enterrements à la suite de la fièvre jaune. Joseph Collette, mort hier, rue Constantine, 463, a été inhumé 60 minutes après son décès.

Un fait qui donne une idée de la rapidité avec laquelle se font les enterrements à la suite de la fièvre jaune. Joseph Collette, mort hier, rue Constantine, 463, a été inhumé 60 minutes après son décès.

Un fait qui donne une idée de la rapidité avec laquelle se font les enterrements à la suite de la fièvre jaune. Joseph Collette, mort hier, rue Constantine, 463, a été inhumé 60 minutes après son décès.

Un fait qui donne une idée de la rapidité avec laquelle se font les enterrements à la suite de la fièvre jaune. Joseph Collette, mort hier, rue Constantine, 463, a été inhumé 60 minutes après son décès.

C. LAZARD & CO., LTD. LES ANCIENS ET POPULAIRES. Marchands de Vêtements Confectionnés D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX. Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

D. MERCIER'S SONS. Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales. Vêtements confectionnés, Comptoir et Articles de toilette pour messieurs et dames.

DECES. J. W. Branwick, 519 Sud Mir. Capitaine W. H. Williams, 1558 Camp. 800 St. Anne. 1121 Nord Galvez. Mitchell, 1930 Esplanade. Longley, 2308 Quatrième. Langhoff, 1420 Sixième. Baker, 1768 St. Charles. Riley, 513 Sorapour. Langhain, 425 Washington. Blanchin, 2321 Chippewa. Keegan, 705 Barre. Seattle, 835 Fern. Stines, 7705 Hampden. Fritch, 820 Lowerline.

JOHN BONNOT. Entrepreneur de Pompes Funèbres. Nos 623 rue Ste-Anne. Téléphone No 1048. 14 Juin - 2m.

F. Laudumiev & Co. Limited. Entrepreneurs de Pompes Funèbres. 1128 Nord Remnants. Téléphone No 408.

W. C. FAUST, L. ROSE, J. P. LANGR. UNION SANITARY EXCAVATING COMPANY. (Incorporated 1882). Entrepr. par prompt avis à nettoyer et démolir, entretien et entretien de tout genre.

Avis Spécial. Téléphone 1036. The Louisiana Excavating and Manufacturing Company, Bureau 635 Face Commercial. Entrepr. par prompt avis à nettoyer et démolir, entretien et entretien de tout genre.

Mme EUG. JACOB. Entrepr. par prompt avis à nettoyer et démolir, entretien et entretien de tout genre.

VENTE PAR LE CONSTABLE. Lawrence Rapp vs J. C. Feltman. Quatrième Cour de Justice de la Nouvelle-Orléans. Le 13 Octobre 1907.

Quatrième Cour de Justice de la Nouvelle-Orléans. Le 13 Octobre 1907. Entrepr. par prompt avis à nettoyer et démolir, entretien et entretien de tout genre.

STATE OF LOUISIANA. Parish of Orleans, City of New Orleans. Not known that on the seventh day of May in the year of Our Lord one thousand eight hundred and ninety-four and of the Independence of the United States of America, the one hundred and eightieth.

ARTICLE FIRST. That the name and title of the Corporation herein declared to be "Henderson Bartholomew Co. Limited". Its domicile shall be in the City of New Orleans, Louisiana.

ARTICLE SECOND. That the objects and purposes for which this Corporation is established and the nature of the business to be carried on by it, are hereby declared to be buying, selling and dealing in Cigars and Tobacco, and any other business necessary to its business.

ARTICLE THIRD. That the Capital Stock of this Corporation is hereby fixed at the sum of Fifty Thousand Dollars (\$50,000) divided into and represented by Five Hundred (500) shares of the par value of One hundred dollars (\$100) each, to be paid for in cash.

ARTICLE FOURTH. That this Corporation, through its Board of Directors shall have the power and authority to contract, sue and be sued in the corporate name and to hold, convey, sell, lease, mortgage and pledge same, to borrow money, to issue bonds, to make and execute all contracts and officers as its interests and best interests require, and to make and establish such By-Laws, rules and regulations as may be necessary and proper for the proper management and execution of its business.

ARTICLE FIFTH. That all the corporate powers of this Corporation shall be vested in and exercised by a Board of Directors, who shall consist of at least one share of the capital stock of the Corporation, the majority of whom shall constitute a quorum for the transaction of all business.

ARTICLE SIXTH. That the first Board of Directors of said Corporation shall be composed of Messrs W. W. Wallis, George A. Henderson and C. I. Wallis, with the said W. W. Wallis, President, George A. Henderson as Vice-President, and C. I. Wallis as Secretary, and until the first meeting of the Board of Directors, which shall be held on the first Tuesday in March eighteen hundred and ninety-four, the said W. W. Wallis, George A. Henderson and C. I. Wallis shall be deemed to have been duly elected and qualified.

ARTICLE SEVENTH. That whenever this Corporation is dissolved, either by the action of the majority, or any other cause, its affairs shall be liquidated by the Commission named in the Charter, or by the majority of the Board of Directors, or by the majority of the stockholders, and the proceeds of the liquidation shall be distributed to the stockholders in proportion to their respective shares.

ARTICLE EIGHTH. That this Charter may be changed, amended, or altered, or this Corporation be dissolved by the action of the majority of the Board of Directors, or by the majority of the stockholders, and the proceeds of the liquidation shall be distributed to the stockholders in proportion to their respective shares.

ARTICLE NINTH. That the stockholders of this Corporation shall have the right to elect a committee of three persons to examine the books and accounts of the Corporation, and to report thereon to the next meeting of the stockholders.